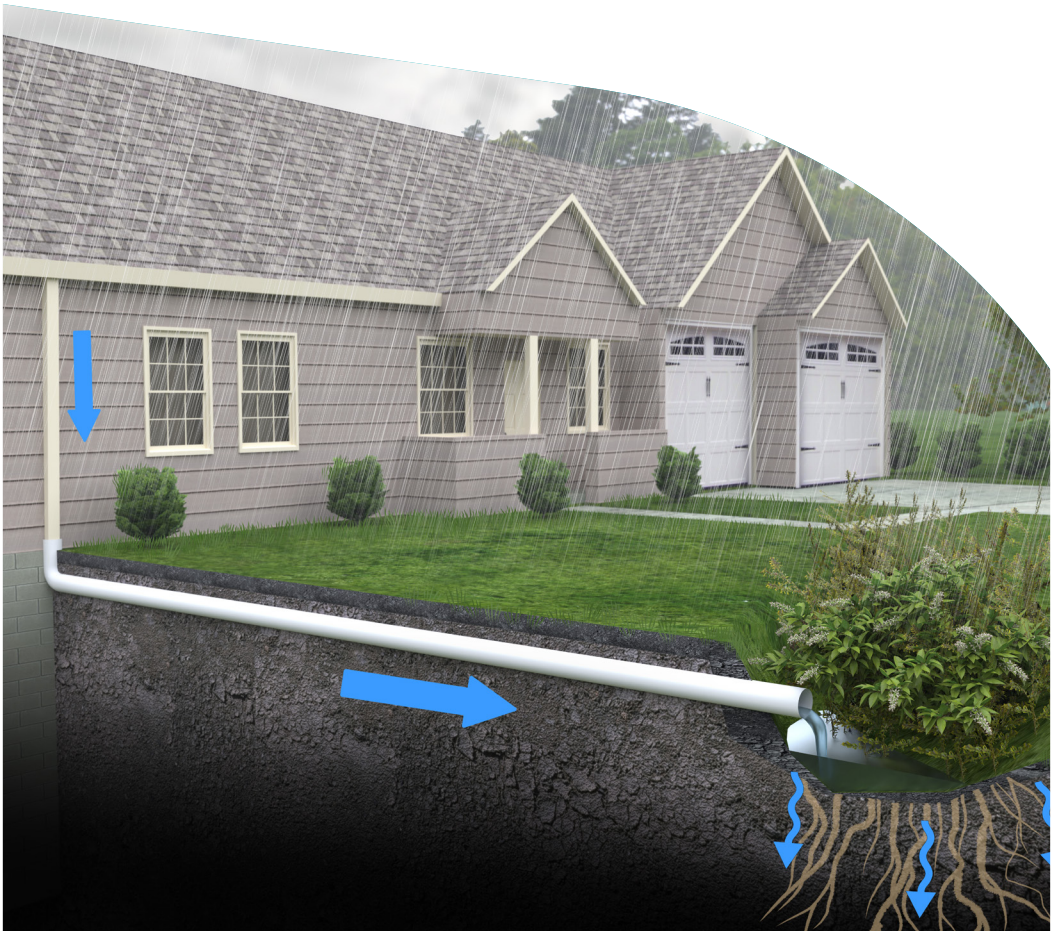




ET SI ON DÉCONNECTAIT NOS GOUTTIÈRES ?



Introduction

Aujourd'hui, la plupart des eaux de pluie qui tombent sur nos toits sont dirigées vers les égouts. Avec l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des précipitations, c'est une aberration.

Mélanger des eaux propres avec des eaux usées et les envoyer vers une station d'épuration n'a pas de sens. En effet, c'est même une source de problèmes :

- la saturation des réseaux d'égouts augmente le risque d'inondation et de refoulement des eaux usées dans les maisons,
- la surcharge des collecteurs¹ augmente le risque de débordement des déversoirs d'orage² dans les cours d'eau,
- la dilution des eaux usées réduit l'efficacité des stations d'épuration.

Nous devons donc changer cette logique et considérer les eaux de pluie comme une ressource précieuse à valoriser et à gérer efficacement.

Le principe de la **gestion durable des eaux pluviales** est très simple : il consiste à **gérer les eaux de pluie là où elles tombent**.

Ce principe s'appuie sur **la règle des 5 R** :

- **Réduire** le ruissellement en évitant d'imperméabiliser le sol ;
- **Restituer** les eaux de pluie au cycle naturel de l'eau en les infiltrant dans le sol ou en les évacuant dans un fossé ou un cours d'eau.
- **Ralentir** le ruissellement de l'eau (en privilégiant les voies d'évacuation produisant la plus faible accélération et concentration de flux possible) ;
- **Retenir** les eaux de pluie grâce à un dispositif de rétention **avec rejet à débit limité** ;
- **Réutiliser** les eaux de pluie dans l'habitation.

1. Collecteur : canalisation principale qui recueille les eaux usées provenant des égouts et les achemine vers une station d'épuration.

2. Déversoir d'orage : dispositif de sécurité installé dans le réseau d'égouttage qui permet l'évacuation d'un surplus d'eau directement vers le cours d'eau en cas de fortes pluies.

Ce principe, nous pouvons le mettre en œuvre à toutes les échelles : individuellement comme propriétaires privés et collectivement en tant que communes ou institutions publiques.

La solution peut parfois être très simple :

la déconnexion des gouttières de nos habitations.



Les avantages de la déconnexion des gouttières

Déconnecter nos gouttières pour infiltrer les eaux de pluie présente de nombreux intérêts :

- Recharge des nappes phréatiques ;
- Hydratation de la végétation ;
- Lutte contre les îlots de chaleur ;
- Réduction de la consommation d'eau potable grâce à la réutilisation des eaux de pluie pour certains usages ;
- Réduction du risque d'inondation ;
- Amélioration de l'épuration des eaux polluées dans les stations d'épuration ;
- Adaptation locale au changement climatique.

Comment déconnecter les gouttières ?

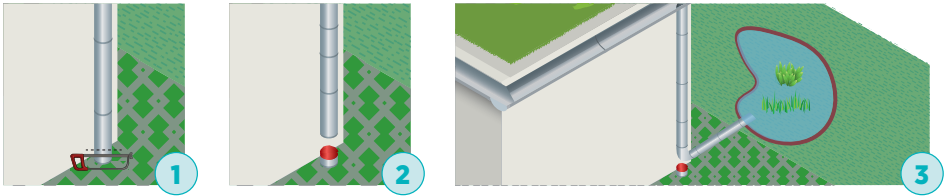
Pour que la déconnexion des gouttières se fasse sans risque pour votre habitation, il est nécessaire de respecter un processus en 3 phases.

A. Analyser le dispositif de gestion des eaux pluviales existant

Avant de déconnecter les gouttières, il faut analyser la dynamique du ruissellement des eaux pluviales sur la parcelle et identifier le mode de gestion actuel de ces eaux. Il faut donc se poser différentes questions :

- Comment sont actuellement évacuées les eaux de pluie de votre habitation : infiltration dans le sol, aqueduc, fossé, cours d'eau, égout public ?
- Existe-t-il une citerne à eau de pluie enterrée ou aérienne ?
- Est-ce que vous souhaitez installer une citerne à eau de pluie ?
- Comment sont gérées les descentes d'eau de votre maison : localisation, nombre, accessibilité, possibilité d'installation d'une cuve de récupération aérienne, ... ?
- La parcelle est-elle favorable à l'infiltration : superficie de la parcelle, dénivellation, occupation du sol, espacement par rapport aux autres bâtiments, ... ;
- Combien de descentes d'eau est-il faisable de déconnecter de l'égout ?
- ...

B. Déconnecter le tuyau de descente d'eau



Etape 1 : Scier le tuyau de descente à la hauteur décidée.

Etape 2 : Obturer la partie de la descente d'eau partant vers l'égout à l'aide d'un bouchon.

Etape 3 : Installer un coude dans le bas de la descente d'eau et diriger l'eau vers le mode d'évacuation choisi. Si vous laissez l'eau s'écouler dans votre jardin, prolonger le coude d'au moins un mètre du bâtiment pour éviter tout risque d'humidité.

C. Évacuer l'eau en sortie de descente de toiture

Après avoir déconnecté le tuyau de descente d'eau pluviale de l'égout, différentes solutions s'offrent à vous pour infiltrer les eaux de pluie sur votre terrain.

1. La noue et le jardin de pluie

Il s'agit de créer des dépressions dans votre terrain pour stocker l'eau lors d'une pluie. L'eau s'infiltrera dans le sol directement à cet endroit. Leur réalisation est simple et peu coûteuse. Les noues et les jardins de pluie sont le plus souvent végétalisés. Ces dispositifs sont parfaitement intégrés dans le paysage et jouent un rôle positif sur la biodiversité.



Noue

Jardin de pluie

2. La tranchée drainante ou le massif drainant ou d'infiltration

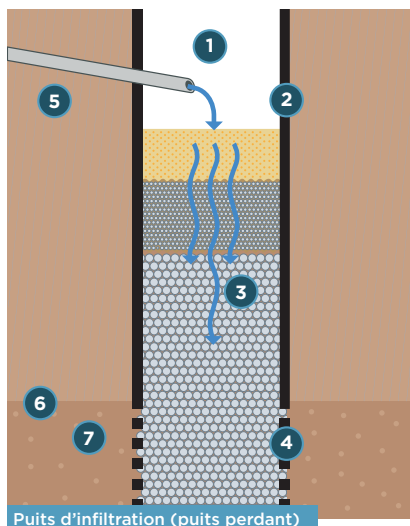
Ces dispositifs dirigent les eaux de pluie vers une tranchée ou cavité remplie de graviers. L'eau y est stockée et infiltrée dans le sol. Avant d'installer ce type de dispositif, il faut vérifier la faisabilité à l'aide d'une note de calcul basée sur un essai de perméabilité.



Massif drainant ou lit d'infiltration

3. Le puits d'infiltration ou la citerne d'infiltration

Ce type d'ouvrage permet à l'eau de s'infiltrer en profondeur dans le sol. L'emprise au sol est réduite. Il y a néanmoins une contrainte : le fond du dispositif doit être à 1 m au-dessus du niveau de la nappe phréatique. Ces ouvrages ne peuvent pas être installés en zone de prévention de prise d'eau rapprochée et éloignée.

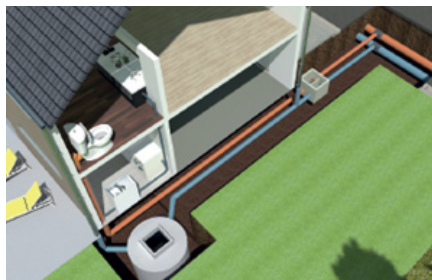


1. arrivée des eaux
2. parois en béton
3. couches filtrantes (sable de rivière et cailloux)
4. parois perforées à la profondeur garantissant une infiltration aisée
5. sol ne permettant pas l'infiltration
6. profondeur à partir de laquelle la vitesse d'infiltration est suffisante
7. sol apte à l'infiltration

Puits d'infiltration (puits perdant)

4. La voie artificielle d'écoulement

Les rigoles, fossés et canalisations peuvent parfois servir à évacuer les eaux pluviales et les eaux usées épurées. Pour y rejeter les eaux pluviales, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de raccordement auprès du gestionnaire de la voie artificielle d'écoulement. Celui-ci peut imposer des contraintes de rétention ou de limitation de débit.



5. Le cours d'eau

Pour rejeter les eaux pluviales dans un cours d'eau, il est nécessaire d'obtenir une autorisation auprès du gestionnaire du cours d'eau. Ce gestionnaire peut aussi imposer des contraintes de rétention ou de limitation de débit pour réguler l'écoulement.



Quels sont les gestionnaires de cours d'eau ?

Dans un cours d'eau navigable

Service Public de Wallonie – Mobilité et Infrastructures
Direction des voies hydrauliques
Boulevard du Nord, 8 - 5000 Namur

Dans un cours d'eau non navigable de 1^{re} catégorie

Service Public de Wallonie – Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement
Direction des cours d'eau non navigables
District de Marche
Rue du Luxembourg, 5
6900 Marche-en-Famenne

Dans un cours d'eau non navigable de 2^e catégorie

Services Provinciaux Techniques (SPT)
Square Albert 1^{er}, 1
6700 Arlon

Dans un cours d'eau non navigable de 3^e catégorie

Administration communale

Dans un cours d'eau non classé

Le propriétaire du terrain qui jouxte le cours d'eau sous tutelle technique de la Province (SPT).

IDELUX Eau
Service Appui aux communes

Drève de l'Arc-en-Ciel, 98

B-6700 ARLON

www.idelux.be

infoligne@idelux.be



Juillet 2024